XXXXXXX Aubange, le / /2018

A l'attention du Collège communal d'Aubange

Objet : Réclamation contre le Schéma de Développement Territorial

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Nous vous transmettons la présente afin d'adresser réclamation contre le projet de Schéma de Développement Territorial. Plus précisément la « non-reconnaissance » d'AUBANGE en tant que pôle urbain transfrontalier.

En effet, nous ne comprenons pas la manière dont il a été élaboré et comment la Ville d'AUBANGE a pu être oubliée à ce point. Les arguments sont nombreux pour déplorer le travail qui a été réalisé. Il s'agit d'un signal supplémentaire pour nous d'être les oubliés du fin fond de la BELGIQUE.

Voici toute une série d'arguments qui fait qu'AUBANGE doit être reconnue comme étant un pôle urbain transfrontalier :

1° AUBANGE vient d'obtenir le titre de Ville de la part du Parlement Wallon en date du 28 mars 2018.

2° AUBANGE dispose de la plus forte densité de population de la Province de LUXEMBOURG.

3° AUBANGE connaît une progression constante de sa population et vient de dépasser les 17 000 habitants. En 2020, AUBANGE deviendra la 2ème commune de la Province de Luxembourg en taille après ARLON. MARCHE-EN-FAMENNE reste stable à 17 400 habitants alors qu'AUBANGE progresse en moyenne de 200 habitants par an.

4° AUBANGE connaît une progression constante du nombre de travailleurs frontaliers (+ 1500 en 12 années). Sur la dernière période, à savoir entre 2016 et 2017, AUBANGE est la commune avec la plus forte progression de travailleurs frontaliers (+180 contre 140 à ARLON).

5° AUBANGE connaît un gros déficit d'infrastructures de mobilité avec une saturation complète en raison de la superposition des types de transits et de son attractivité sans cesse grandissante. La

révision du Plan Communal de Mobilité aura d'ailleurs un coût, en lien avec ces enjeux conséquents, puisqu'il sera le plus cher de la Province.

6° AUBANGE dispose sur son territoire du plus grand port sec de BELGIQUE avec un important transit poids lourds qui génère des nuisances plus que conséquentes.

7° AUBANGE est un point d'interconnexion au niveau Européen pour les lignes à Haute tension (qui génèrent des nuisances conséquentes également).

8° AUBANGE connaît une mutation de sa démographie importante notamment au niveau de sa section d'Athus avec des enjeux urbains conséquents notamment le risque de devenir le ghetto du GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (en raison de la pression foncière locative importante).

9° AUBANGE dispose de trois gares sur son territoire, dont la gare d'ATHUS, qui est reconnue comme gare CFL (Chemin de fer Luxembourgeois). La gare de RODANGE (GDL) se situe sur la frontière communale. Il faut noter que la gare d'ATHUS a plus que triplé sa fréquentation en 3 années, entre 2012 et 2015, (de 300 à 1000) et que depuis elle connaît une progression constante malgré son état de délabrement scandaleux.

10° AUBANGE se situe au cœur du Pôle Européen de Développement qui constitua les prémisses de la coopération transfrontalière au niveau européen.

11° AUBANGE se situe à proximité immédiate du pôle universitaire de ESCH-BELVAL (GDL) qui connaît un essor exponentiel et connaîtra donc inévitablement un effet d'entraînement au niveau du développement socio-économique.

Le développement économique d'AUBANGE reste problématique en raison de la proximité du GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. AUBANGE bénéficie de l'essor du pays voisin en termes d'emploi mais, par contre, l'avantage fiscal crée un désert économique sur la frontière que ce soit côté français ou belge. Les aubangeois qui ont l'esprit d'entreprendre le feront de manière presque certaine de l'autre côté de la frontière. C'est pourquoi une zone franche transfrontalière permettrait d'organiser une transition plus harmonieuse entre les trois pays.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, de bien vouloir relayer nos doléances auprès du Gouvernement Wallon qui semble ignorer notre situation de pôle urbain transfrontalier.

SIGNATURE